

**COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE**

2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Séance du 27 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept janvier à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

**Présents :** Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, Mme Aurélie VERGIN, Mme Laëtitia VIVIER

**Excusés :** Mme Sylvie ASSELIN qui a donné pouvoir à M. Alain LENESLEY, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, M. Manoël DUDOUIT qui a donné pouvoir à Mme Martine SAVARY, Mme Laurence DUFOUR, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR qui a donné pouvoir à Mme Catherine COQUELIN, Mme Sylvie GAUTIER qui a donné pouvoir à M. Eric CAUVIN, Mme Pierrette POUSET, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à M. Cyril PANIEL

**Absents :** M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

**Secrétaire de séance :** M. Eric CAUVIN

**Date de convocation :** 20 janvier 2022

**Date d'affichage :** 3 février 2022

**Nombre de conseillers en exercice :** 29

Présents : 18

Pouvoirs : 6

Votants : 24

**Délib. n°2022-005 : Programme de restauration des cours d'eau et des mares (St-Lô Agglo)**

Dans le cadre du Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) pour la période 2021-2024, Saint-Lô Agglo, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, met en place deux programmes d'actions environnementales :

- **Restauration des cours d'eau** sur les bassins versants de l'Hain, La Jacre, Le Précorbin et le Beaucoudray, afin d'améliorer la continuité du lit mineur, la qualité des eaux et la connexion avec les zones humides :
  - Les travaux seront entrepris en concertation avec les propriétaires et exploitants agricoles : débroussaillage, élagage/abattage d'arbres, pose de clôtures, mise en place de points d'eau et aménagement de passages pour le bétail.
- **Restauration des mares** sur ces mêmes bassins versants, avec pour objectif d'en restaurer 10 par an :
  - Les travaux seront également entrepris en concertation avec les propriétaires et exploitants agricoles : débroussaillage, élagage/abattage d'arbres, curage, reprofilage des berges, régalinge des vases, dépollution, pose de clôtures.

Aucune contribution ne sera demandée aux propriétaires ou exploitants agricoles, ni aux communes. L'ensemble des travaux seront financés à 100 % par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, par la Région et Saint-Lô Agglo qui prend en charge, en outre, le suivi administratif.

La commune de Condé-sur-Vire est concernée par le bassin versant Le Précorbin.

Après délibération, le Conseil municipal :

**DECIDE**

- **S'inscrire aux programmes de restauration des cours d'eau et des mares, portés par Saint-Lô Agglo, sur les bassins versants de l'Hain, La Jacre, Le Précorbin et le Beaucoudray ;**
- **Participer au recensement des mares sur la commune ;**
- **Autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.**

Pour : 24	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

**Le Maire,  
Laurent PIEN**

